



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2015**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Marie-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD - Joël GROSJEAN - Denis BERTHOUD - Christiane CLAUDE - Chantal COURDIOUX - Dominique DASSONVILLE - Patrick LYOT - Valérie TARDY.

Convoqués en séance ordinaire le 07 décembre 2015 à 20 h 00.

Excusés ayant donné pouvoir : Pierre-Yves FICHET à Christiane CLAUDE - Roland SCHULTZ à Joël GROSJEAN - Thibaut FOUGERAS à M-Thérèse LAGRANGE - J-Marc TRAHAND à Denis BERTHOUD.

Désignation d'un secrétaire de séance : Patrick LYOT

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 30/10/2015, le conseil délibère.

ORDRE DU JOUR :

1. Gestion financière

- Adoption d'une décision modificative - Budget Gîte de Domange 2015
- Indemnité de conseil allouée au comptable public
- Exécution anticipée des budgets 2016

2. Contrat de maintenance des poteaux incendie

3. Approbation du périmètre de la future communauté d'agglomération

4. Projet ZAC

5. Convention Eco énergie pour Réduc'eau

6. Décision de classement et approbation du tableau des voiries

7. Désherbage écologique - Appareil à eau chaude

8. Devis

9. Informations diverses

Mme le Maire ajoute un point à l'ordre du jour : Proposition de vente de la parcelle forestière n° 30

1^{er} POINT : GESTION FINANCIÈRE

➤ **Adoption d'une décision modificative - Budget Gîte de Domange 2015**

Afin de régler les dernières factures de fonctionnement, Mme le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédit du budget communal 2015 sur le budget annexe Gîte de Domange 2015 et de procéder ainsi à des écritures comptables.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, vu le budget annexe Gîte de Domange 2015, Vu le budget communal 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder aux opérations comptables suivantes :
 - Emission d'un mandat au compte 657364 pour 1000 € (budget communal)
 - Emission d'un titre au compte 74748 pour 1000 € (budget Gîte de Domange)
 - Effectuer une révision de crédits (budget gîte de Domange) comme suit :
C/60612 + 1000 € et C/74748 + 1000 €

➤ **Indemnité de conseil allouée au comptable public**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix POUR (indemnité à 80 %), 3 voix POUR (indemnité à 100%), 2 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, décide :

- DE DEMANDER le concours du receveur municipale pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- D'ACCORDER l'indemnité de conseil au taux de 80 % ;
- DE CALCULER cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Christine TANGUY, receveur municipal ;
- DE LUI ACCORDER également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

➤ **Exécution anticipée des budgets 2016**

Afin de permettre la continuité du fonctionnement de la commune avant le vote des budgets primitifs 2016, Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour autoriser l'exécution des opérations courantes. Ainsi, après délibération, il sera possible de :

- recouvrer les recettes et mandater les dépenses pour la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites aux budgets 2015,

- mandater les dépenses pour la section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts aux budgets 2015,
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets.

Madame le Maire rappelle que cette possibilité est offerte par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE cette décision.

2^{ème} POINT : CONTRAT DE MAINTENANCE DES POTEAUX INCENDIE

La parole est donnée à Joël GROSJEAN

Il rappelle à l'assemblée l'obligation faite aux communes d'entretenir et de contrôler annuellement les poteaux incendie. Le contrat de prestation de services signé entre la commune et la LYONNAISE DES EAUX le 21 novembre 2011 pour une durée de 4 ans est arrivé à échéance.

Il présente donc une nouvelle proposition de prestation de services pour une durée de 5 ans, émise par la LYONNAISE DES EAUX pour un coût de 60.21 € HT par an et par poteau incendie et précise qu'actuellement la commune compte 20 poteaux incendie.

Exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de souscrire un contrat de maintenance pour l'entretien et le contrôle des poteaux incendie avec la LYONNAISE DES EAUX - Agence Saône Bresse - 695 Chemin des Luminaires - 71850 CHARNAY LES MACON,

3^{ème} POINT : APPROBATION DU PÉRIMÈTRE DE LA FUTURE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Mme le Maire présente le dossier consistant en la fusion de la Communauté d'Agglomération Mâconnaise Val de Saône (CAMVAL) et de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais (CCMB). La population ainsi fusionnée s'élèvera à 75 060 habitants.

Mme le Maire demande l'avis à l'assemblée sur les mesures prévues par le projet de schéma et plus particulièrement sur les modifications de la situation existante de la CAMVAL.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le schéma ainsi proposé et ÉMET LA SUGGESTION SUIVANTE : ouverture possible à toute commune incluse dans un autre EPCI FP, de pouvoir intégrer la CAMVAL.

4^{ème} POINT : PROJET ZAC

Mme le Maire propose à l'assemblée de poursuivre l'étude pour la création d'une ZAC. Elle rappelle que la Commune d'IGÉ a souhaité réaliser une opération d'aménagement sur son territoire, au lieu-dit « En Prôle », à vocation d'activité et notamment pour des implantations artisanales.

Il est également rappelé qu'il est apparu opportun à la Commune d'IGÉ d'avoir recours à la procédure de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) pour mener à bien cette opération d'aménagement afin d'en avoir la maîtrise.

Par délibération n° 2012/65 en date du 1^{er} octobre 2012, le conseil municipal a décidé de confier le pilotage et la coordination des études préalables à la création de cette ZAC à la SEMA Mâconnais Val de Saône Bourgogne du Sud. La convention de mandat a été signée le 06 novembre 2012.

Dans le cadre réglementaire de cette procédure de création de ZAC, et en application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, il est rappelé que doivent être associés pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de confirmer les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement projetée ainsi que d'engager la concertation publique préalable tout en définissant les modalités de la dite concertation conformément aux dispositions précitées.

Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- Tenue d'une réunion publique avec exposition de panneaux décrivant l'opération
- Mise à disposition du public d'un registre et des éléments d'études en Mairie
- Insertion d'information sur les rapports suivants : site internet de la Commune et presse locale

Après avoir pris connaissance des objectifs de l'opération et des modalités de la concertation,

Le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- 1- De confirmer les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement que la réalisation d'une ZAC à vocation d'activité,
- 2- D'engager la concertation publique préalable selon les modalités suivantes :
 - Tenue d'une réunion publique fixée au LUNDI 28 DECEMBRE 2015 à 18h30 à la salle polyvalente avec exposition de panneaux décrivant l'opération,
 - Mise à disposition du public d'un registre et des éléments d'études en Mairie,
 - Insertion d'information sur les supports suivants : site internet de la Commune et presse locale.
- 3- De charger le maire d'organiser la dite concertation en exécution de la présente délibération.

5^{ème} POINT : CONVENTION ÉCO ÉNERGIE POUR RÉDUC' EAU

Dans le cadre des économies d'énergie, Mme le Maire propose de mettre en place sur la commune d'Igé une opération Réduc'Eau consistant à inciter la population à faire des économies d'eau et d'énergie par utilisation d'un matériel spécifique et fourni gratuitement (réducteurs de débits et douchettes).

Pour l'organisation de la distribution de ces kits d'économie d'eau, la commune mettra en place une communication efficace auprès des particuliers. Deux opérations seront nécessaires :

- Une phase d'inscription : du lundi 18 janvier au dimanche 14 février 2016,
- Une phase distribution : du lundi 14 mars au vendredi 22 avril 2016

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer la convention de collaboration collectivités pour la diffusion de systèmes hydro-économiques aux administrés avec Objectif EcoEnergie.

6^{ème} POINT : DÉCISION DE CLASSEMENT ET APPROBATION DU TABLEAU DES VOIRIES

1. Modification de la longueur de la voirie communale

Mme le Maire rappelle que par délibération n° 2015/57 en date du 30 octobre 2015, le conseil municipal a arrêté la longueur de la voirie communale à 26 848 ml.

Or, et après vérification par la commission en charge de ce dossier, une erreur a été commise par le Cabinet BRANLY, géomètre expert chargé des mesures. Le linéaire de voirie actualisé représente donc 24 888 ml.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, - PRECISE que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 24 888 ml.

2. Décision de classement dans la voirie et approbation du tableau de classement des voies communales

Considérant que les caractéristiques de certains chemins ruraux sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à la voirie communale d'utilité publique ;

Considérant qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale ;

Considérant que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, après mesurage réalisé par le Cabinet BRANLY,

- INCORPORE dans le domaine public les voies communales suivantes :
 - VC n° 20 - Rue de la Noierie - 283 ml
 - VC n° 21 - Chemin de la Dame d'Igé - 2350 ml
 - VC n° 22 - Route de la Bergerie - 197 ml
- DECIDE le classement d'une partie de la VC n° 10 à la VC n° 12 en CR n° 10 pour 272 ml.

7^{ème} POINT : PROPOSITION DE VENTE DE LA PARCELLE FORESTIÈRE N° 30

La parole est donnée à Denis BERTHOUD

L'année passée, la parcelle forestière n° 30 située à Montmain pour une superficie de 9 ha 10, a été donnée en affouage. Seulement, il reste une partie pour environ 7 ha très pentue et inexploitable par les affouagistes et donc à mettre en vente.

Après avoir pris contact avec deux entreprises d'exploitation forestière (SCM et BLANC GARRET), une seule proposition a été reçue, celle de BLANC GARRET pour :

- Bois de chauffage : 8.5 € le stère
- Bois énergie : 2.35 € MWh (prix du bois suivant humidité)
- Grume de chêne : 50 € le m3

Date d'exploitation : 31/10/2016.

Pour l'exploitation, une piste de débardage doit être créée. M. BERTHOUD propose d'acter un devis de 780 € TTC de l'entreprise JOLIVET.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE l'exploitation de la parcelle n° 30 comme indiqué ci-dessus.

8^{ème} POINT : DÉSHERBAGE ÉCOLOGIQUE - APPAREIL À EAU CHAUDE

Mme le Maire propose l'acquisition d'un matériel pour le désherbage écologique.

Après plusieurs essais de matériel (eau chaude, thermique...), le plus efficace est celui à l'eau chaude.

Elle précise que cet équipement peut être financé à hauteur de 80 % du coût HT de l'appareil par l'Agence de l'Eau.

Elle propose de lancer une procédure d'appel d'offres pour ce matériel en vue d'une acquisition en 2016.

Un accord de principe est donné par le conseil municipal

9^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- ⇒ Remplacement du piano de cuisson à la salle polyvalente : vu la vétusté du matériel, la validation du devis de TECHNI CUISINE PRO pour 1 884 € TTC. La pose est prévue mardi 15 décembre 2015.
- ⇒ Acquisition d'une armoire pour les produits phyto : 2 devis AGRAM pour 370 € HT et BEISER pour 425 € HT. Accord pour AGRAM à 370 € HT.
- ⇒ Remplacement des portes de l'entrée de l'école d'en haut de la salle de classe de Mme LECORRE (CM1-CM2). Les devis sont en attente.
- ⇒ Proposition de réaménagement de la salle du conseil consistant à fermer la salle du conseil (partie fixe et porte coulissante) et à remplacer la moquette usagée par un linoléum. Des devis seront demandés à des entreprises spécialisées.

10^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- Proposition d'acquérir l'emplacement réservé n° 02 suite à la future vente de la parcelle cadastrée section G n° 47 située Chemin des Champs. Mme le Maire se renseignera sur les modalités de vente auprès du notaire de Lugny.
- Robin RONDIERE a été recruté en tant qu'agent communal au service technique depuis le 09 novembre 2015.
- Mise en place du bureau de vote pour les élections régionales (2^{ème} tour) du dimanche 13 décembre 2015.
- Point sur les désordres constatés à l'église St Germain (fissures). En attente du rapport de M. RAYNAUD, architecte.
- Mme le Maire procédera à la signature de deux actes de vente, l'un chez Me PARIS à Azé, l'autre de Me CHATELOT à Lugny les 17 et 18 décembre 2015.
- Remblai au stade : les travaux ont été réalisés par l'entreprise GREUZARD, début décembre. Les services de la DDT et de l'ONEMA ont été avisés du service fait.
- Plan de relance du Conseil Départemental : une aide de 9 906 € a été attribuée pour les travaux d'accessibilité des trottoirs du centre bourg. Le commencement des travaux aura lieu courant mars 2016 et seront réalisés par l'entreprise ETS.
- Point sur le schéma directeur d'assainissement : La parole est donnée à Joël GROSJEAN. Après avoir relancé l'agence ICA ENVIRONNEMENT, les campagnes de mesures se feront dès que les nappes remonteront à un niveau suffisant. Avec l'arrivée de l'hiver, un point de la situation sera proposé courant janvier 2016.
- Une commission finances sera organisée dans la 1^{ère} quinzaine de janvier 2016 pour les bilans comptables 2016. La date sera fixée ultérieurement.
- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 08 janvier 2016 à 18 h 30 à la salle polyvalente.
- La commémoration Hommage aux résistants à la stèle du Martoret aura lieu le samedi 19 décembre 2015 à 11 h
- Conférence sur l'habitat 2012/2015 le jeudi 17 décembre 2015 à 18 h 00 à Charnay-les-Mâcon. Des invitations sont à disposition auprès de Mme le Maire.
- Réunion d'informations et d'échanges sur la mobilisation des bois le mercredi 16 décembre 2015 de 17 à 19 h 00 à Cluny.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 h 08.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 22 janvier 2016 à 20 h 00.